


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## **Stop à l'hypocrisie. Le patronat de l'intérim doit soutenir la régularisation des intérimaires sans-papiers**

Depuis le 17 octobre, 600 intérimaires immigrés sans titre de séjour sont en grève pour exiger leur régularisation. Après avoir occupé une vingtaine d'agences d'intérim, les salarié-e-s intérimaires en grève ont fait plier le patronat du travail temporaire, celui-ci acceptant de délivrer les documents nécessaires à la construction des dossiers de régularisation et s'engageant à leur fournir des missions pendant 8 mois sur la prochaine année pour assurer le renouvellement de leur titre de séjour.

### **C'est une première victoire !**

Cependant, Prism'Emploi continue de tenir un double langage sur la régularisation des intérimaires immigrés. Si l'organisation patronale du travail temporaire a montré des signes d'ouverture notamment en organisant une rencontre avec la CGT, au même moment, dans les couloirs du MEDEF et les coulisses du Sénat, les mêmes patrons militaient pour un rejet pur et simple de l'article 3 du projet de loi « Immigration, Intégration ».

### **Ce double langage hypocrite doit cesser !**

Les patrons de l'intérim doivent stopper leurs manœuvres déloyales et s'engager auprès de leurs salarié-e-s pour améliorer les conditions d'obtention de titre de séjour par le travail et de renouvellement de la carte de séjour pour des milliers d'intérimaires immigrés qui continuent à être surexploités. Ces intérimaires immigrés travaillent dans des secteurs essentiels à la vie des Franciliens (BTP, restauration, ramassage et traitement des déchets, nettoyage, logistique, etc.) et ils enrichissent les patrons de l'intérim. Ils doivent toutes et tous obtenir un titre de séjour pérenne et bénéficier des droits sociaux pour lesquels ils cotisent (assurance maladie, mutuelle, retraite, AT/MP, etc.).

Le discours du patronat de l'intérim doit intervenir sans équivoque dans le débat sur la loi « Immigration, Intégration en faveur de l'égalité de traitement entre salarié-e-s pour la délivrance du titre de séjour par le travail.

La CGT appelle l'ensemble des intérimaires avec ou sans titre de séjour, à manifester.

**Rendez-vous jeudi 9 novembre à 11 h manifestation de la station Rome au siège de Prism'Emploi.**

Montreuil, le 7 novembre 2023